



## GRAND PRIX DES TEMPLIERS 2019

### Samedi 14 & Dimanche 15 Septembre 2019



Règlement particulier de l'épreuve.

*Le présent règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales de la FFGOLF. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

#### **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs Français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du statut amateur, licenciés auprès de la FFG ou d'une fédération étrangère reconnue, et ayant fait enregistrer par leur club leur certificat de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2018, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Attention : chaque joueur doit s'être acquitté du « Droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une fédération étrangère.

#### **LIMITE D'INDEX :**

L'épreuve est réservée aux joueurs et joueuses justifiant d'un index de jeu renseigné à la FFGOLF le jour de la clôture des inscriptions de :

11,4 pour les Messieurs

14,4 pour les Dames

#### **FORMULE DE JEU :**

Simple Stroke Play sur 36 trous à raison de 18 trous par jour. Classement en brut sur l'addition des 2 tours.

#### **Série et catégories sportives :**

- 1 Série Messieurs : Marques blanches
- 1 Série Dames : Marques bleues

L'index pris en compte sera celui figurant dans le logiciel fédéral RMS le jour de la clôture des inscriptions.

Limitation du champ : 120 joueurs, en respectant le quota de 27 Dames et 12 Wild Cards, attribuées par la ligue de Golf des Hauts de France. Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les joueurs seront sélectionnés selon le cahier des charges des Grands Prix fédéraux. Si le champ des joueurs est incomplet à la date de clôture des inscriptions, le club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date.

#### **ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS :**

Les bulletins d'inscriptions sont à renvoyer avant le **vendredi 30 août 2019 à 18h** par écrit au U Golf des Templiers, 7 rue de la commanderie – 60173 Ivry-le-Temple.

Aucun engagement par téléphone ou email ne sera pris en considération sans le règlement.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où le bulletin d'inscription dûment rempli est accompagné du règlement, chèque libellé à l'ordre de « UGOLF TEMPLIERS ».

Les droits d'inscriptions sont fixés comme suit :

- 80€ pour les extérieurs adultes de 26 ans et plus (né en 1992 et avant)
- 25€ pour les membres des Templiers
- 40€ pour les membres UGOLF et les joueurs extérieurs de 25 ans et moins (né en 1993 et après).

La publication de la liste officielle des joueurs sera disponible le **mercredi 4 septembre 2019** à l'accueil du golf ou sur le site officiel du golf : [www.golfdestempliers.fr](http://www.golfdestempliers.fr) et sur le site de la Ligue de Golf des Hauts de France [www.golfhautsdefrance.com](http://www.golfhautsdefrance.com)

## **HEURES DE DEPARTS & RECONNAISSANCE :**

Sauf autre indication portée au tableau officiel, **1<sup>er</sup> départ** à partir de 7h30.

1<sup>er</sup> tour : en respectant dans la liste des inscrits l'ordre des index. Messieurs et Dames séparément.

2<sup>nd</sup> Tour : dans l'ordre inverse des résultats du 1<sup>er</sup> tour, messieurs et dames séparément.

Les horaires de départs du 1<sup>er</sup> tour seront disponibles le **vendredi 13 septembre** à partir de **10h30** sur le site internet du golf et à l'accueil du club-house.

Les horaires de départs du 2<sup>nd</sup> tour seront disponibles le **samedi 14 septembre** à l'issue de la dernière partie sur le site officiel du golf et à l'accueil du club-house.

Pour les joueuses et joueurs du Grand Prix, une partie de reconnaissance par personne est prévue entre le **lundi 9 et le vendredi 13 septembre 2019**. La partie de reconnaissance ne peut se faire que sur réservation du départ auprès de l'accueil du golf par téléphone au 03.44.08.73.72.

## **FORFAITS, ABANDONS & DISQUALIFICATION :**

Tout forfait devra être notifié au comité de l'épreuve par écrit au plus tard avant le **vendredi 30 août 2019**. Tout joueur déclarant forfait après cette date reste redevable du droit d'inscription.

## **CLASSEMENTS :**

Le classement du Grand Prix est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). En cas d'impossibilité de terminer le Play off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif.

### **Départage :**

En cas d'égalité pour la première place : Play off trou par trou sur les trous **n°10, 18, 10, 18 etc...**

Le play-off se jouera immédiatement après l'arrivée du dernier joueur.

Dans les autres cas : le départage se fera sur les 9 derniers, 6 derniers et 3 derniers trous et si nécessité, en remontant trou par trou, à partir du 17<sup>ème</sup> trou.

## **PRIX :**

- Messieurs : 3 meilleurs scores Brut
- Dames : 3 meilleurs scores Brut

Remise des prix : Dimanche 15 septembre 2019, **après la fin de la compétition.**

## BULLETIN D'INSCRIPTION – Grand Prix des Templiers 2019



À renvoyer à : Golf des Templiers – 7 rue de la commanderie – 60173 Ivry le Temple

Accompagné de votre **chèque à l'ordre de UGOLF LES TEMPLIERS**

➤ **Aucune inscription ne sera prise en compte avant réception du règlement de l'engagement.**

Date limite de réception : **Vendredi 30 août 2019**

**LIMITATION DES INSCRIPTIONS à 120 JOUEURS**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE :

.....  
..... CODE POSTAL : .....

VILLE : .....

TÉL. : ..... EMAIL : .....

N° de LICENCE : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

J'ai bien pris connaissance du règlement général de la compétition

**Certificat médical obligatoire préalablement enregistré**

**Droit de jeu fédéral obligatoire.**

### **DROITS D'INSCRIPTION (Chèque à l'ordre de UGOLF LES TEMPLIERS)**

- 80€ pour les extérieurs adultes de 26 ans et plus (né en 1992 et avant)
- 25€ pour les membres des Templiers
- 40€ pour les membres UGOLF et les joueurs extérieurs de 25 ans et moins (né en 1993- et après).

le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Signature :

